



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SUEEM/DPMQEL  
Service Usages Espaces et Environnement marins  
Pôle Domaine Public Maritime et Qualité des Eaux Littorales

Saint-Malo, le 05/07/2022

Affaire suivie par : Gwénohé PORS  
Tél. : 02 90 57 40 63 – 06 47 46 02 71  
Courriel : [gwenole.pors@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:gwenole.pors@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Le Directeur départemental des Territoires  
et de la Mer**

à  
DRAC Bretagne  
UDAP 35  
Hôtel de Blossac - 6 rue du Chapitre  
CS 24405 – 35044 RENNES Cedex

Objet : Occupation du Domaine Public Maritime – Concession de Plage  
P.J. : dossier de demande

Je vous prie de trouver, ci-jointe, la demande de Monsieur PENHOUE Michel, Maire de Saint Lunaire dont l'adresse de l'hôtel de ville est Boulevard Flusson - 35800 Saint-Lunaire, sollicitant pour une période de 12 ans à compter du 01/01/2023 une portion du domaine public maritime pour :

**Une concession de plage sur La Grande Plage  
sur le littoral de la commune de Saint-Lunaire.**

Le projet se situant sur un périmètre Zone Espace Remarquable, je vous remercie de me faire part de vos prescriptions paysagères et architecturales, conformément au code du Patrimoine et de l'Urbanisme, je vous remercie de me faire part de votre avis relatif à ce projet.

La Chelle du pôle  
Domaine Public Maritime  
Nelly LE MOUILLOUR

**AVIS .....\* de l'architecte des bâtiments de France (ABF)**

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES
- AVIS DÉFAVORABLE

RÉSERVES ou OBSERVATIONS (le cas échéant)

..... le projet d'installations temporaires et saisonnières n'appelle  
..... pas d'observations particulières.....

Fait à Rennes, le 12 juillet 2022  
L'architecte,

  
**Sandra LE DÉVÉHAT**

\* Préciser si l'avis est simple, conforme ou consultatif